LE DEBAT SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Ce débat a été initié par les chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion du Sommet de Nice (décembre 2000) afin de préparer les changements à apporter aux Traités en 2004. Leur idée était d'impulser un débat à travers toute l'Europe de sorte que la transformation des structures de l'Union se fonde sur un large consensus. Le faible taux de participation aux élections européennes, les manifestations lors des sommets européens et le rejet du Traité de Nice par le référendum irlandais sont autant d'explications à l'origine de ce regain d'intérêt pour l'opinion publique. L'UE est confrontée à trois défis : l'élargissement, la mondialisation et un manque de confiance de l'opinion publique européenne envers ses institutions. Le débat sur l'avenir de l'Europe doit précisément combler ce déficit démocratique et associer le citoyen à la construction européenne.

Projet « Valeurs spirituelles et citoyenneté » du (QCEA) :

Pour mettre son grain de sel dans le débat sur l'avenir de l'Europe, le QCEA a décidé de consulter les Quakers en organisant des séminaires aux quatre coins de l'Europe.

Ces séminaires s'étaleront de mars à décembre 2002, une conférence étant prévue au mois d'octobre.

Les échos de ces séminaires et de cette conférence serviront de base à un rapport intitulé « Quaker View of Europe ».

Ce rapport sera remis à la Convention et constituera un document de référence important pour les Quakers et le QCEA.

Un premier texte succinct a été remis à la Convention en mars 2002, sur la base du

Déclaration de Laeken

- Publiée à l'occasion du Sommet de Laeken (décembre 2001) ;
- Pose une série de questions :
  - Quel rôle pour l'Europe dans un environnement mondialisé ?
  - Comment rapprocher les citoyens des institutions européennes ?
  - Comment structurer l'espace politique européen dans une Europe élargie ?
  - Quels devraient être des éléments essentiels d'un éventuel texte constitutionnel ?
- Convoque une Convention sur l'avenir de l'Europe pour trouver des réponses à ces questions.

Convention

- Composée de représentants des gouvernements des Etats membres, des parlements nationaux, du Parlement européen et de la Commission. Les pays candidats à l'adhésion sont représentés dans les mêmes conditions que les Etats membres sans pouvoir empêcher le consensus entre ceux-ci.
- Les représentants du Comité économique et social, des partenaires sociaux et du Comité des régions ont un statut d'observateur.
- Ses travaux dureront un an, à compter du 28 février 2002.
- Ses débats et l'ensemble des documents officiels sont publics.
- Un Forum a été créé pour recueillir les avis de la société civile : ses membres sont régulièrement informés des travaux de la Convention et peuvent contribuer au débat.
- A l'issue de ses travaux, la Convention fera des recommandations à la Conférence intergouvernementale sur les changements à apporter aux Traités.

Conseil quaker pour les affaires européennes (QCEA), Square Ambiorix 50, B-1000 Bruxelles
Tél.: +32 2 230 4935 Fax : +32 2 230 6370 Courriel : info@qcea.org Site web : http://qcea.quaker.org
aisbl moniteur belge n° 11 732/80 • CCP : 000-1499848-34 • Banque SGB : 210-0559814-79

Le QCEA tient à remercier la Commission européenne pour le soutien financier accordé au projet. La présente publication reflète le point de vue de l'auteur. La commission ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation qui sera faite des informations contenues dans cette publication.

mars 2002, sur la base du document « Quaker Vision of Europe ».

Conférence intergouvernementale de 2004

- les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres y décideront d'adopter ou de rejeter les recommandations de la Convention.
- Les décisions prises par la Conférence se traduiront par l'apport de changements dans les Traités.